

APPEL A COTISATIONS 2021

Nom de la structure :

Les cotisations des adhérents de l'URIOPSS Grand Est sont calculées sur la base du total des produits d'exploitation N-1 (hors produits commerciaux pour les ESAT)

Suite à une décision du Conseil d'administration de l'URIOPSS Grand Est, pour les adhérents gestionnaires d'établissements ou services, le montant de la cotisation est calculé en application du barème suivant :

Total des produits d'exploitation N-1 (hors BA- PC)	Taux à appliquer pour le calcul de la cotisation
Inférieur à 3 M€	4,5 ‰ (cotisation minimale de 500 €) 500-1350
Compris entre 3 et 4 M€	4 ‰ 1200-1600
Compris entre 4 et 5 M€	3,75 ‰ 1500-1875
Compris entre 5 et 6 M€	3,5 ‰ 1750-2100
Compris entre 6 et 8 M€	3 ‰ 1800-2400
Compris entre 8 et 14 M€	2,65 ‰ 2120-3710
Compris entre 14 et 20 M€	2,5 ‰ 3500-5000
Compris entre 20 et 30 M€	2,3 ‰ 4600-6900
Supérieur à 30 M€	2,2 ‰ (cotisation maximale de 11 000 €) 6600-11000

Montant du total des produits d'exploitation _____ €

Taux à appliquer _____ ‰

Montant de la cotisation 2021 _____ €

Abonnement à la revue nationale Union Sociale
(facultatif) 55 €

Montant total à acquitter _____ €

Merci de cocher la case correspondant au mode de règlement :

Chèque Virement Le cas échéant, date du virement : ____/____/2021

Dans le libellé, préciser le nom de la structure

Merci de nous adresser ce bulletin par courrier ou par mail lors de votre règlement

Fait à _____

le ____/____/2021

Cachet et signature :

